



Date 24 juin 2005
Responsable Daniel Assoulin
Service Grandes banques
Téléphone direct +41 31 323 08 98
E-mail direct daniel.assoulin@ebk.admin.ch
Référence 432/2005/02242-0014
à mentionner dans la réponse

A l'attention de toutes les banques et tous
les négociants en valeurs mobilières

Communication CFB n° 36 (2005) du 24 juin 2005

Enquête nationale sur les effets quantitatifs des nouvelles dispositions en matière de fonds propres «Bâle II»

Mesdames, Messieurs,

Un groupe de travail national s'occupe depuis deux ans de la mise en oeuvre en Suisse du nouvel accord sur les fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Bâle II). Ce groupe de travail est dirigé par le Secrétariat de la Commission des banques (CFB) et se compose de représentants de la Banque nationale suisse, de l'Association suisse des banquiers, de la Chambre fiduciaire, des deux grandes banques, de l'ensemble des associations de banques ainsi que de représentants de la Swiss Association of Independent Securities Dealers. La future réglementation suisse découlant de Bâle II est discutée dans le cadre du groupe de travail national. Ainsi l'Ordonnance sur les banques sera remaniée, et une ordonnance séparée sur les fonds propres et la répartition des risques sera rédigée. En outre, de nouvelles circulaires CFB contenant des dispositions détaillées en matière d'exigences de fonds propres – notamment pour les risques de crédit et pour les risques opérationnels – ont été ébauchées, de même que les adaptations des circulaires existantes à la nouvelle réglementation. Le nouvel ensemble de dispositions devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Un projet de ces textes d'ordonnances et de circulaires sera mis en consultation en Suisse au mois d'octobre 2005. A la même période, les effets de la nouvelle réglementation sur les exigences de fonds propres pour les banques suisses seront examinés à l'aide d'études d'impact de grande envergure, une au niveau suisse et une autre au niveau international. Les exigences de fonds propres ne pourront être déterminées dans la nouvelle réglementation, au niveau international comme au niveau national, qu'à l'aide de ces deux études d'impact. L'étude *nationale* de la CFB sur les conséquences quantitatives des nouvelles dispositions en matière de fonds propres (Quantitative Impact Study Suisse, abrégé : QIS-CH) se concentre sur les approches standards en matière de risques de crédit et de risques opérationnels et servira de base

empirique de leur calibrage définitif. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire effectuera presque simultanément une étude *internationale*, nommée « Quantitative Impact Study 5 » (QIS5). QIS5 est obligatoire pour les instituts concernés par une procédure d'autorisation d'un modèle interne pour la détermination des exigences de fonds propres en matière de risques de crédit (approche IRB) et/ou de risques opérationnels (AMA), à moins qu'ils fassent partie d'un groupe financier étranger supervisé par une autorité de surveillance étrangère. QIS5 est beaucoup plus exigeant que QIS-CH. Pour cette raison, les instituts suisses qui doivent participer à QIS5, c'est-à-dire les deux grandes banques et leurs filiales ainsi qu'une autre banque suisse, sont exemptés de QIS-CH. Les banques étrangères en Suisse ne sont pas dispensées de participer à QIS-CH, même si leur maison-mère applique une approche IRB et fait l'objet d'une surveillance consolidée par une autorité étrangère, et que la maison-mère est impliquée dans QIS5.

1. Participation à QIS-CH

La CFB a décidé de ne pas effectuer une enquête portant sur tous les instituts pour QIS-CH, mais de se limiter à une enquête partielle. Afin de parvenir à un résultat fondé tout en impliquant le plus petit nombre possible d'instituts, la CFB a effectué une *sélection représentative*. Les critères déterminants étaient d'une part la somme du bilan, le volume de dépôts ainsi que le bénéfice brut, d'autre part la volonté d'avoir une représentation raisonnable des différents instituts pour chaque catégorie de banques. De cette façon tous les genres de banques sont représentés, ce qui permettra de prendre en considération les impacts sur les exigences de fonds propres pour des banques de différentes tailles et activités lors du calibrage. La sélection comprend environ soixante banques actives en Suisse et huit négociants en valeurs mobilières. La participation à QIS-CH est obligatoire pour ces instituts, qui figurent sur la liste ci-annexée. Ils en ont déjà été informés par courrier de la CFB au début juin 2005. La participation à QIS-CH est toutefois aussi possible pour les autres instituts qui n'ont pas été désignés par la CFB. Ainsi chaque banque et négociant peut prendre part à cette enquête importante pour la place financière suisse.

- Les instituts qui souhaitent participer sur base volontaire à QIS-CH doivent s'annoncer auprès de la CFB d'ici au 31 août 2005.
- La CFB établit une liste de tous les instituts qui souhaitent recevoir les informations préparatoires à QIS-CH, sans toutefois y annoncer déjà leur participation éventuelle. Les instituts intéressés doivent se déclarer auprès de la CFB d'ici le 4 juillet 2005.

Dans ces deux cas, les instituts informeront la CFB en adressant un courrier électronique à M. Lukas Brüttsch, Lukas.Bruetsch@ebk.admin.ch. Ils y indiqueront leurs personnes de contact (nom et adresse e-mail).

2. Transparence et confidentialité

Dans une optique de transparence au niveau du calibrage, les noms des instituts ayant participé à l'enquête seront publiés à la fin de l'étude. Les données de QIS-CH seront analysées de manière anonyme dans le cadre du groupe de travail national. La CFB garantit qu'il ne sera pas possible de tirer des conclusions sur les instituts participants sur la base des données utilisées.

La CFB prévoit de donner un feed-back aux instituts participants après la fin des travaux de cette enquête.

3. Conditions cadres et contenu de l'enquête

L'enquête se base sur un questionnaire préparé par la CFB dans un format Excel. Des données concernant les expositions aux risques y seront rassemblées. Sur la base de ces données, les exigences de fonds propres selon les anciennes et les nouvelles dispositions pourront être comparées en détail. Pour QIS-CH, les instituts peuvent choisir d'utiliser les chiffres du premier, deuxième ou troisième trimestre 2005. Les instituts participants sont également libres d'utiliser un bouclage individuel ou un bouclage consolidé. La CFB projette de mettre un projet de questionnaire à disposition des participants à QIS-CH à fin juin 2005, afin qu'ils puissent se préparer de manière adéquate. Les questionnaires seront remplis en se référant aux projets de nouveaux textes réglementaires mis en consultation et sur la base du formulaire de calcul des fonds propres actuel. Au début juillet 2005, la CFB mettra à disposition de tous les instituts participant à l'enquête et de ceux qui auront manifesté un intérêt (liste des intéressés) les projets d'ordonnances et de circulaires, projets provisoires, donc qui n'auront pas encore été publiés.

L'enquête QIS-CH proprement dite débutera le 1^{er} octobre 2005. A cette date, la CFB aura publié sur son site internet les formulaires de saisies définitifs et les projets en consultation d'ordonnances et de circulaires relatifs aux fonds propres et à la répartition des risques. Les questionnaires remplis devront être remis à la CFB jusqu'au 31 décembre 2005. Une validation des données figurant dans ces questionnaires par l'organe de révision bancaire n'est pas requise.

La CFB assure un accompagnement étendu des instituts concernés avant et durant QIS-CH, par les moyens suivants :

- Séminaire de préparation le 18 août 2005 pour les instituts dont la participation à QIS-CH est obligatoire ou qui se sont annoncés sur base volontaire
- Réunion d'accompagnement en novembre 2005
- Informations sur la Homepage CFB, sous la forme d'une mise à jour régulière des FAQ (Frequently Asked Questions)
- Help line électronique.

4. Communication

En cas de question ou de besoin de précisions concernant QIS-CH, nous vous prions de vous adresser au représentant de votre association de banques¹, à M. Daniel Assoulin (daniel.assoulin@ebk.admin.ch, 031 323 08 98) ou à M. Lukas Brüttsch (031 323 20 61). Pour des informations d'ordre général concernant Bâle II, veuillez consulter la Homepage de la BRI (<http://www.bis.org/publ/bcbsca.htm>), le chapitre « Mise en œuvre de Bâle II en Suisse » dans le rapport de gestion 2004 de la CFB², ainsi que le texte du discours, intitulé « Bâle II – cuisine suisse : des menus pour tous les goûts », prononcé par M. Daniel Zuberbühler, lors de la conférence de presse de la CFB du 19 avril 2005³.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Secrétariat de la
COMMISSION FÉDÉRALE DES BANQUES

Daniel Zuberbühler
Directeur

Daniel Sigrist
Grandes banques

Annexe :
Liste des instituts retenus par la CFB

¹ Banques cantonales: M. Matthias Stöckli (matthias.stoeckli@zkb.ch); Banques de gestion de fortune et banques commerciales: Mme Susanne Brandenberger (Susanne.Brandenberger@vontobel.ch), Banques régionales: M. Ewald Burgener (Ewald.Burgener@dienste.rba.ch) ou M. Michel Wasem (Michel.Wasem@finanz.rba.ch); Banquiers privés: M. Christian Morel (Christian.Morel@lodh.com); Banques étrangères: M. Helmut Gareus (Helmut.Gareus@hapoalim.ch); Négociants en valeurs mobilières: M. Hannes Glaus (hannes.glaus@lgpartner.ch) ou M. Daniel Jean Gerber (daniel_jean.gerber@aam.ch)

² www.ebk.ch/f/publik/bericht/pdf/jb04.pdf, p. 15 ss

³ www.ebk.ch/f/publik/refer/pdf/050419_Referat_Z_f.pdf

Annexe : liste des instituts retenus par la CFB

Banques:

Aargauische Kantonalbank	BNP Paribas (Suisse) SA	Maerki, Baumann + Co. AG
ABN Amro Bank (Schweiz)	Bordier & Cie	Migros Bank
Alpha Rheintal Bank	BS Bank Schaffhausen	Mirabaud & Cie
Arab Bank (Switzerland)	BSI SA	NPB Neue Privat Bank AG
Baloise Bank SoBa	Citibank (Switzerland)	NZB Neue Zürcher Bank
Banca del Gottardo	Cornèr Banca SA	Pictet & Cie
Bank am Bellevue	Coutts Bank von Ernst AG	Privatbank IHAG Zürich AG
Bank CA, St Gallen	Crédit Agricole (Suisse) SA	Rahn & Bodmer
Bank Hugo Kahn + Co. AG	Deutsche Bank (Suisse) SA	Schweizer Verband der Raiffeisenbanken
Bank Julius Bär & Co. AG	Dreyfus Söhne + Cie. AG	Schwyzer Kantonalbank
Bank Linth	E. Gutzwiller & Cie. Banquiers	Scobag AG
Bank Sarasin & Cie AG	EFG Bank	Sparkasse Zürcher Oberland
Bank Vontobel AG	GEFS (Suisse) AG	St. Galler Kantonalbank
Banque Cantonale de Fribourg	HSBC Private Bank (Suisse) SA	Thurgauer Kantonalbank
Banque Cantonale de Genève	Hypothekbank Lenzburg	Union Bancaire Privée, UBP
Banque Cantonale Neuchâteloise	J.P. Morgan (Suisse) SA	Urner Kantonalbank
Banque Jura Laufon	La Roche & Co.	Valiant Bank
Basellandschaftliche Kantonalbank	Lienhardt + Partner Privatbank	Wegelin & Co. Privatbankiers Gesellschafter Bruderer, Hummler, Tolle & Co.
Basler Kantonalbank	Lombard, Odier, Darier, Hentsch & Cie	Zuger Kantonalbank
Berner Kantonalbank	Luzerner Kantonalbank	Zürcher Kantonalbank
Négociants en valeurs mobilières:		
ATAG Asset Management SA	Faisal Finance SA	Timber Hill AG
Atlas Capital SA	Hardcastle Trading SA	Zarattini & Co SA
Bondpartners SA	Societe Internationale de Fi- nance	